

Mérignac

Les fossés s'enlissent dans la difficulté

Prévus initialement le 22 octobre, les travaux de réhabilitation des fossés du secteur de Courtillas ont pris du retard en raison de la météo et d'un problème administratif.



Le nettoyage et le curage des fossés de la rue de la Fontaine semblent s'imposer. (Photo O. D.)

Début octobre, la Ville de Mérignac et les services de la CUB annonçaient de façon quasi certaine le lancement de travaux de curage et de reprofilage des fossés de Courtillas pour le 22 octobre. Les habitants de ce secteur de Beutre attendaient ce chantier de longue date. Il faut dire que là-bas, les fossés n'ont pas valeur d'ornement. Ils assurent une fonction hydraulique : la régulation de l'écoulement des eaux pluviales. « Nous étions aux aguets le jour J, témoigne une riveraine de la rue du Merle, membre de l'Association sud VDO du Beutre. On a bien vu des personnes prendre des mesures au niveau des entrées, et puis... plus rien. »

Un mois plus tard, c'est toujours le statu quo. « Les travaux ont été repoussés à cause des mauvaises conditions météorologiques mais ils ne sont pas remis en cause », soutient Gérard Chausset, adjoint à l'environnement et vice-président de la CUB chargé des transports de demain.

Trop de précipitations

Mathieu Ahyerre, responsable du service études et travaux à la direction de l'eau de la CUB, suit le dossier de près. « Nous sommes confrontés à une double difficulté », nuance-t-il.

La première est d'ordre technique. « Au moment d'enclencher le chantier, il s'est mis à pleuvoir très fort pendant deux semaines. La nappe phréatique a gonflé et l'eau s'est déversée dans les fossés. On a donc pris le parti de tout stopper. Sinon, on prenait le

risque de dégrader les berges. » La direction territoriale de la CUB serait sur le qui-vive. « Les bons de commandes sont passés et les entreprises sont prêtes. Il faut simplement attendre que le niveau d'eau baisse. » Mathieu Ahyerre assure que les bords de route sont régulièrement inspectés afin de démarrer au plus vite. Reste que de nouvelles précipitations pourraient changer la donne en prolongeant le délai d'attente de plusieurs semaines.

Une partie dans un an

L'autre frein est d'ordre juridique. Avant d'engager les travaux, la CUB a été dans l'obligation de négocier une autorisation de passage avec l'ensemble des propriétaires dont les terrains sont traversés ou longés par des fossés. Cette démarche a donné lieu à une convention. Seulement voilà, celle-ci ne suffit pas. « D'après nos services juridiques, il existe un texte de loi qui exige une déclaration d'intérêt général (DIG) pour intervenir en domaine privé. Cette procédure passe par un arrêté préfectoral assorti d'une enquête publique. » Durée d'instruction : probablement un an. De quoi alimenter une nouvelle fois le sentiment d'abandon des habitants de ce secteur semi-rural de Mérignac. Cette contrainte concerne précisément le fossé central et celui de la rue Charles-Péguy.

« Mais elle n'empêche pas de travailler sur les autres tronçons », tempère le technicien, citant le chemin du Merle, les rues de la Fontaine, Yvonnet et l'avenue de Beutre. En attendant, les habitants n'ont plus qu'une chose à faire : implorer le ciel